

Trois lettres de Frédéric César de la Harpe

Autor(en): **La Harpe, Frédéric César de**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **54 (1946)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Trois lettres de Frédéric César de la Harpe

En 1828 le Canton de Vaud vit sous le régime de la Constitution du 4 août 1814. « Si les puissances réactionnaires, écrit l'historien Edmond Rossier, avaient admis la constitution vaudoise, c'est qu'elles escomptaient la ruine des principes démocratiques. Des limites si étroites étaient imposées aux manifestations de la volonté nationale qu'une classe de gouvernement devait fatalement se former... les familles les plus influentes de la campagne firent du Grand Conseil leur domaine et, grâce au système de cooptation, leur régime alla se fortifiant. Invariablement soutenu par elles, le Conseil d'Etat dont les membres étaient élus pour douze ans, s'habitua à regarder le pouvoir comme lui appartenant... aussi n'est-il pas étonnant que les esprits les plus libéraux de l'époque aient engagé contre le gouvernement une campagne ardente. »¹ F. C. de La Harpe présente sans succès au Grand Conseil, le 21 mai 1825 et le 6 mai 1826, deux demandes de révision de la Constitution². Le 5 mai 1828, il résigne ses fonctions de député. C'est au printemps de la même année qu'Henri Druvey entre au Grand Conseil, élu par le cercle de Grandcour.

La lettre qui suit, du 26 septembre 1828, exprime la rancœur du patriote qui vient de renoncer à la politique active.

¹ *Au Peuple Vaudois*, Payot 1903, page 9.

² *Motions d'ordre présentées au Grand Conseil du Canton de Vaud* par F. C. de la Harpe, Lausanne, Hignou aîné, 1828.

Frédéric César de la Harpe
à Monsieur le Docteur en droit Roudolf Feer¹
membre du Grand Conseil à Aarau.

Lausanne, le 26 septembre 1828.

Monsieur et honoré Concitoyen,

J'ai reçu et lu avec un bien grand plaisir les deux rapports que vous avez bien voulu m'adresser et je suis charmé de voir que les vrais principes trouvent chez vous des organes qui ont le talent et le courage de les présenter. Une semblable persévérance doit produire un jour de salutaires résultats ; mais il ne faut guère se flatter qu'ils seront hâtifs. La Suisse a un grand besoin d'instruction libérale et malheureusement elle s'en doute trop peu. Elle doit avant tout se débarrasser de la vieille rouille qu'ont produit quelques siècles d'inertie, d'égoïsme et de servilisme ; peu d'efforts réels et sérieux ont été tentés jusqu'ici pour opérer le déblayement des écuries d'Augias. Le misérable petit esprit aristocratique de nos villes et de nos villages y règne encore aussi despotiquement que si de grandes leçons n'avaient pas été données, en 1798, 1800, 1802, 1813 et 1815. C'est à qui remplacera les vieilles machines. J'ai entendu de prétendus hommes d'Etat, arrivés au timon des affaires par la mauvaise porte, se plaindre sérieusement de ce qu'on voulait innover, louer impudemment les vieux abus et le pouvoir absolu, maudire la publicité comme un fléau menaçant pour nos destinées et, cramponnés sur leurs fauteuils, imaginer qu'ils étaient les légitimes successeurs du Patriciat.

J'ignore comment les choses se passent chez vous, mais chez nous la Paysanocratie est à l'ordre du jour². Après avoir subi pendant plusieurs années le supplice de prêcher dans le désert, j'ai pensé qu'il y aurait peu de sagesse à reprendre un nouvel engagement ; mais j'ai septante-cinq ans et quelques infirmités. Ceux qui sont dans la vigueur de l'âge doivent persévérer ; ils verront disparaître les vieillards pétris

¹ Rudolf Feer (1788-1840), avocat à Aarau, est le fils du célèbre Johann Jakob Emmanuel Feer, de Brugg, surnommé le « pasteur révolutionnaire » qui fut Préfet national d'Argovie en 1798. Son fils Rudolf fut, de 1822 à 1839, membre du Grand Conseil d'Argovie, comme l'avait été son père. Il est l'auteur du code civil argovien. Parlant de la famille Feer dans une lettre du 8 septembre 1816 à F. C. de la Harpe, Stapfer écrit : « Arrivés à Aarau (venant de Paris) nous avons été arrachés à l'aubergiste du Bœuf par l'aimable et bonne famille Feer dont la cordiale hospitalité nous a fait oublier les fatigues du voyage... ; parmi les jouissances que nous y avons trouvées, une de celles que nous avons goûtées avec le plus de plaisir, est d'avoir habité une maison pleine des souvenirs que vous y avez laissés et d'avoir occupé deux chambres où vous aviez été avant nous ». Voir : *Aus Ph. Albert Stapfer's Briefwechsel* par RUDOLF LUGINBUHL, Basel 1891, vol. II, page 205.

² Cf. ce qu'il écrivait, en 1816 déjà, à son cousin, le landammann Emmanuel de la Harpe ; cité par J. CART dans *Le Canton de Vaud et la Suisse*, Lausanne, Bridel 1868, page 106.

de préjugés et arriver peut-être une génération plus instruite et plus véritablement patriotique, tandis que pour les hommes de mon âge, cet avenir est encore bien éloigné.

Je compte beaucoup sur la jeunesse et surtout sur la comparaison qu'elle fera de ce qui existe chez nous avec ce qui aura été exécuté ailleurs avec succès. — *Elle aura honte.*

Renfermé dans mon cabinet où je vois peu de monde, je ne puis vous dire ce qui se fait dans nos contrées ou ce qu'on prépare pour la session future : on ne parle presque pas des affaires publiques, preuve certaine, disent les commères, d'un excellent esprit public. Notre *Nouvelliste*, qui aurait pu réveiller de temps en temps, tombe depuis quelque temps dans la torpeur, devient insignifiant.

Veillez, je vous prie, présenter mes respectueux hommages à Vos Dames Feer, mes compliments bien affectueux à M. votre père et à MM. vos frères ainsi qu'à M. Rengger¹. Ma femme et ma nièce désirent que je les rappelle à tous les membres de votre respectable famille dont l'aimable et cordial accueil ne s'effacera jamais de notre mémoire.

Recevez, s'il vous plaît, les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

FRÉDÉRIC CÉSAR DE LA HARPE.

Le 19 février 1834, à la veille de ses quatre-vingts ans, de la Harpe informe² son vieil ami Philippe-Albert Stapfer, qui vit au château de Talcy dans le Loir et Cher, que M. Guisan va lui apporter des nouvelles du pays, notamment de l'équipée des Polonais en Savoie le 1^{er} février 1834. La lettre qui suit, datée du même jour mais sans mention du destinataire, est très probablement adressée au dit M. Guisan³. Elle provient, en effet, des archives de sa famille.

Laus., le 19 févr. 1834.

Monsieur,

Je profite de votre obligeance pour vous prier, s'il n'y a pas d'indiscrétion, de vouloir bien vous charger des trois exemplaires ci-joints,

¹ Albrecht Rengger (1764-1835), médecin, originaire de Brugg, pratiqua à Berne avant 1798 et fut ministre de la République helvétique. Il vécut à Lausanne de 1803 à 1814 et représenta son canton d'Argovie au Congrès de Vienne.

² Lettre de Laharpe à Stapfer publiée par LUGINBUHL, op. cit. II, 410.

³ D'après LUGINBUHL (vol. II, page 410, note 1) il s'agit de François Guisan (1805-1878), avocat à Lausanne. Il fut procureur général puis, de 1858 à 1878, professeur de droit à l'Académie.

de mes observations en réponse au libelle de M. Seigneux ¹. Je vous adresse à des Libéraux parce que mes relations intimes ne sont que là ; je vous conseille néanmoins de voir des hommes de tous les partis, parce qu'il y a partout des gens de bien qui ne diffèrent pas dans les choses essentielles.

Demeurez Suisse, c'est-à-dire ami éclairé d'une Liberté vraiment nationale (pour tous) et soutenez votre caractère ; car vous allez vous trouver au milieu d'un peuple avantageux qui sait néanmoins respecter ceux qui se respectent. Les Français ont fait de grandes choses mais, tout petits que nous sommes, nous en avons fait aussi de très bonnes. Vous leur direz qu'en Août 1833 ² le peuple se leva en masse pour défendre ses droits et, en leur développant les espérances de ses ennemis, vous leur offrirez la preuve que ses Chefs peuvent compter sur lui toutes les fois qu'ils mériteront sa confiance.

Dans la conversation, faites sentir qu'il importe à la France de rattacher à elle la population suisse, en modifiant le système de ses douanes qui est oppressif pour elle. Cette modification peut seule engager à repousser les avances que fait l'Allemagne, pour obtenir son adhésion au Système politico-commercial que la Prusse a réussi à faire adopter.

En parlant de l'échauffourée polonaise ³, insistez sur les mesures prises par nos Gouvernements pour maintenir inviolable notre Neutralité, prononcez-vous fortement sur l'horreur inspirée par la violation de celle-ci et ne craignez pas de dire que les Suisses, respectant les droits d'autrui, ne croient pas avoir le droit de seconder ceux qui veulent y porter atteinte et qu'ils ne peuvent voir, dans les aventuriers violateurs de l'hospitalité, des défenseurs de la liberté.

Pardonnez-moi, Monsieur, ces réflexions, recevez mes vœux pour votre heureux voyage et les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble
et très obt. servitr.

F. C. DE LA HARPE.

¹ Il s'agit ici des *Observations sur l'ouvrage intitulé : Précis historique de la Révolution du Canton de Vaud*. Voir à ce sujet les lettres à Stapfer de 1832 dans LUGINBUHL, op. cit. II, pages 392 et 397.

² Voir dans DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, Payot 1919, tome V, page 680, la réaction provoquée par les agissements du Sarnerbund. Voir aussi la lettre de Laharpe à Stapfer du 24 novembre 1833, dans LUGINBUHL, op. cit. II, page 405.

³ Voir DIERAUER, op. cit., page 689, et lettre de Laharpe à Stapfer du 13 janvier 1835, dans LUGINBUHL, op. cit. II, page 418.

Dans sa biographie de F. C. de La Harpe, Charles Monnard écrit¹ : « L'objet de prédilection de sa munificence, c'était l'instruction publique dans tous les degrés, c'étaient les études de la jeunesse. » Dans une lettre du 18 juillet 1835 à Stapfer², Laharpe lui écrit que l'on commence à comprendre la nécessité de réformer l'éducation populaire et la législation qui doit assurer au citoyen la garantie de ses droits personnels. Il reprend ce thème dans la lettre qui suit

*A Monsieur le Dr R. Feer, membre du Grand Conseil,
Aarau.*

Lausanne, le 21 octobre 1835.

Monsieur,

Recevez, je vous prie, mes remerciements pour l'ouvrage³ que vous avez l'obligeance de m'adresser et que je lirai avec toute l'attention qu'il mérite.

C'est toujours un plaisir pour moi de voir qu'il se trouve dans notre patrie des hommes qui comprennent cette liberté dont nous nous enorgueillons et dont si peu de gens connaissent les exigences et observent les préceptes. J'ai rougi souvent pour ma pauvre patrie lorsque je voyais les gouvernements fouler aux pieds les principes sur lesquels doit reposer la liberté et les gouvernés applaudir ou se taire lorsque les garanties protectrices de la sûreté personnelle, de la liberté de penser étaient effrontément violées. Nous avons un grand besoin d'être élevés autrement que nous ne l'avons été jusqu'ici si nous voulons mériter le titre d'hommes libres. Les jeunes Suisses ne sont point encore formés et élevés pour l'état social que l'année 1798 a fait succéder au précédent. Le Cathéchisme dont on les gorge jusqu'à satiété ne leur disant pas un mot de leurs droits et de leurs devoirs futurs comme citoyens, comme hommes libres; ils sont appelés à voter, discuter, administrer, juger et gouverner sans avoir d'idées arrêtées sur les principes qui devraient les guider. J'ai souvent gémi d'un tel état de choses qui ne peut changer que lorsque les générations nouvelles auront remplacé celles d'aujourd'hui; mais cette heureuse

¹ *Notice biographique sur le général F. C. de La Harpe*, Lausanne, Benj. Corbaz, 1838, page 78.

² LUGINBUHL, op. cit. II, page 424.

³ Peut-être s'agit-il de l'ouvrage dont parle Laharpe dans sa lettre à Stapfer du 27 octobre 1835 en écrivant « Je suis occupé dans ce moment à lire le mémoire que le D^r Feer, membre du Grand Conseil d'Argovie, a publié sous le titre de : *Rekurs-Schrift in der Untersuchungssache der Herren Decan Groth und anderer.* LUGINBUHL, op. cit. II, page 443.

révolution peut être accélérée par les leçons sévères que donnent les hommes qui ont le courage de professer, comme vous le faites, de saines doctrines.

Ne vous laissez donc pas rebuter par les obstacles de toute espèce que vous rencontrerez ; la victoire suit la persévérance....

On est, chez nous, en pleine vendange. Le beau temps est malheureusement arrivé trop tard pour procurer une maturité parfaite. La récolte sera donc médiocre mais comme elle a lieu par un temps sec, le vin sera pur...

Recevez, s'il vous plaît, les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obligé serviteur

FRÉDÉRIC CÉSAR DE LA HARPE.

Les lettres du 28 septembre 1828 et du 21 octobre 1835 font partie de la collection de M. E. Bebler, directeur général à Zurich, qui nous a aimablement autorisé à les publier comme l'a fait, pour celle du 19 février 1834, le Musée historique du Vieux Vevey où elle se trouve. Nous les en remercions vivement.

RENÉ SECRETAN.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

*Assemblée générale du samedi 18 mai 1946
au Palais de Rumine, à Lausanne.*

La séance est ouverte à 15 h. 10, devant une centaine de personnes. M. Marius Perrin donne lecture de son rapport présidentiel. La société, qui comptait 439 membres au 1^{er} janvier 1945, a eu à déplorer, au cours de l'année écoulée, dix-huit décès et à accepter huit démissions ; le nombre des adhésions nouvelles, par contre, s'est heureusement élevé à trente-trois ; ce qui fait que l'effectif des membres de la société atteint, au 1^{er} janvier 1946, le chiffre de 446. Il faudrait arriver à 500. « Il est des causes, et celle de l'histoire en est une, qui font du métier souvent décrié d'agent-recruteur une glorieuse vocation ! »

Depuis l'assemblée générale de 1945, la société a eu le chagrin de perdre quinze de ses membres : M^{me} Fernand Basset, à Lausanne ; M^{me} Madeleine Jacot-Guillarmot, à Prilly ; M. le pasteur Jules Amiguet, à Lausanne ; M. Etienne Clouzot, à Genève ; M. Eugène Couvreur, à Vevey ; M. Emile Gavillet, à Lausanne ; M. Henri Jaccard, à Lausanne ; M. Michel Mayor, à Vevey ; M. Louis Mermoud, à Lau-